

Guide du **Tri**

Guide de la Communauté de communes
du Pays fléchois sur les consignes de tri
des déchets ménagers

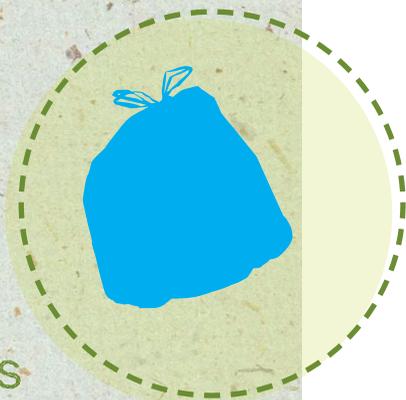
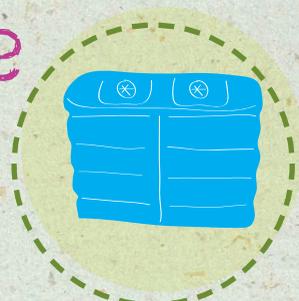


Pays fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

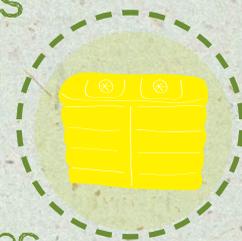
le recyclage



une histoire
de famille



les
sacs



les
conteneurs



Arthézé • Bazouges-Cré-sur-Loir • Bousse • Clermont-Créans • Courcelles-la-Forêt • Crosnières • La Chapelle d'Aligné
La Flèche • La Fontaine-Saint-Martin • Ligron • Mareil-sur-Loir • Oizé • Thorée-les-Pins • Villaines-sous-Malicorne

www.paysflechois.fr

Les contenants



Sacs jaunes et bleus

Pour la collecte en porte à porte des déchets recyclables. Les sacs de tri sont à destination des secteurs E, F, G, et H de la ville de La Flèche.

À retirer au distributeur à l'aide de votre carte d'accès.



Sac de pré-collecte

Pour faciliter le transport de vos déchets recyclables aux points d'apport volontaire.

À venir retirer au bâtiment du cadre de vie pour les habitants collectés en point d'apport volontaire.



Points d'apport volontaire (PAV)

Pour la collecte du verre et des déchets recyclables.



Conteneurs enterrés et semi-enterrés

Pour la collecte des déchets dans certains quartiers (Sarthe Habitat, lotissements).



Bacs jaunes et noirs

Pour la collecte du tri et des ordures ménagères en bac, uniquement pour les communes de Oizé et La Fontaine-Saint-Martin.

SOMMAIRE

Verre

4

Plastiques et métaux

6

Papiers et cartonnets

8

Déchets ménagers

10

Les circuits de collecte des déchets ménagers et recyclables

12

Compostage

14

Déchetteries

16

Autres déchets

18

Bons plans pour réduire ses déchets

19

Verre



À déposer
aux points
d'apport volontaire



i
Le saviez-vous ?
Le verre se recycle
à l'infini, sans perte de
matière ni de qualité.



Les bons gestes



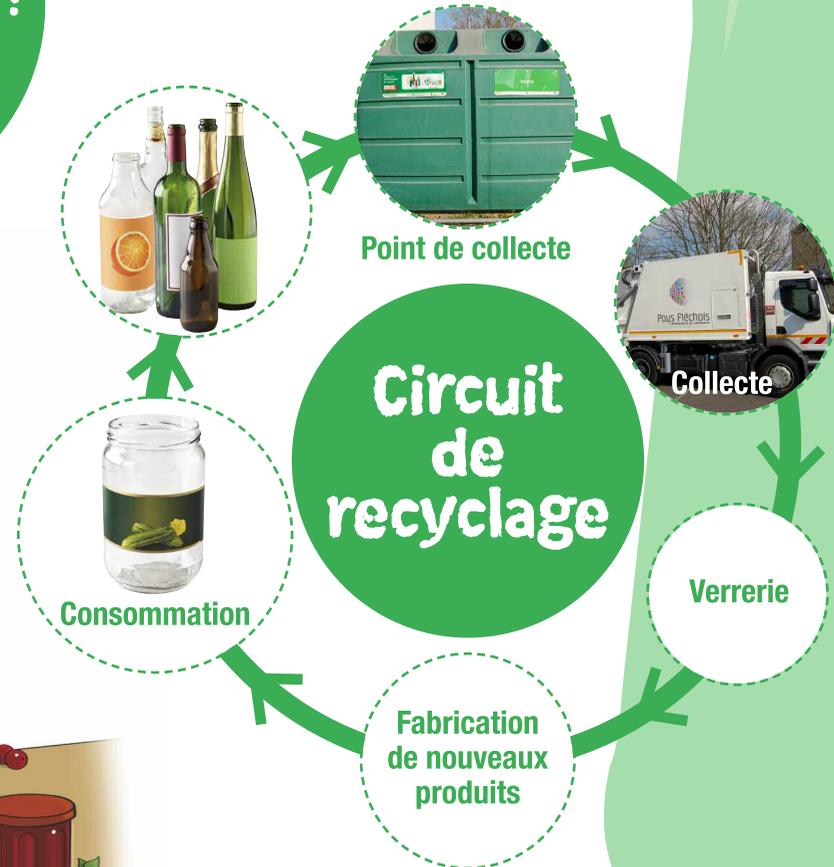
- Ne pas oublier de retirer les capsules, les bouchons et les opercules.
- Ne pas déposer de verre dans les ordures ménagères, il n'est pas recyclé et il peut blesser les agents de collecte.

Les interdits



© unimages - Fotolia.com

À déposer en déchetterie



Plastiques et métaux



À déposer dans un sac jaune ou aux points d'apport volontaire



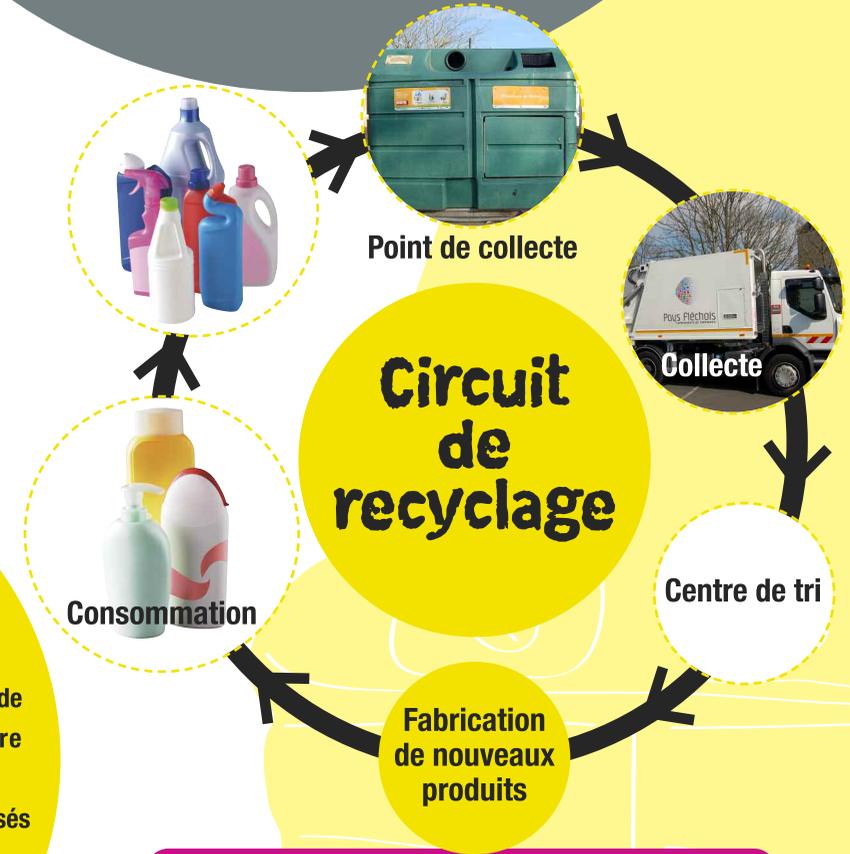
Le saviez-vous ?

- L'aluminium et la ferraille sont séparés au centre de tri, puis envoyés en usine de recyclage pour être broyés, débarrassés des impuretés et refondus.
- Une fois recyclés l'aluminium et l'acier seront utilisés dans des domaines qui sont présents dans notre vie de tous les jours : automobile, train, avion, bateau, bâtiments, électroménager, matériel de bureau, emballages...

Les interdits



À déposer dans les ordures ménagères ou en déchetteries



Circuit de recyclage

Les bons gestes

Inutile de laver les emballages et de les imbriquer, il suffit de bien les vider.
Les techniques de tri évoluent, votre geste aussi !



Papiers et cartonnettes

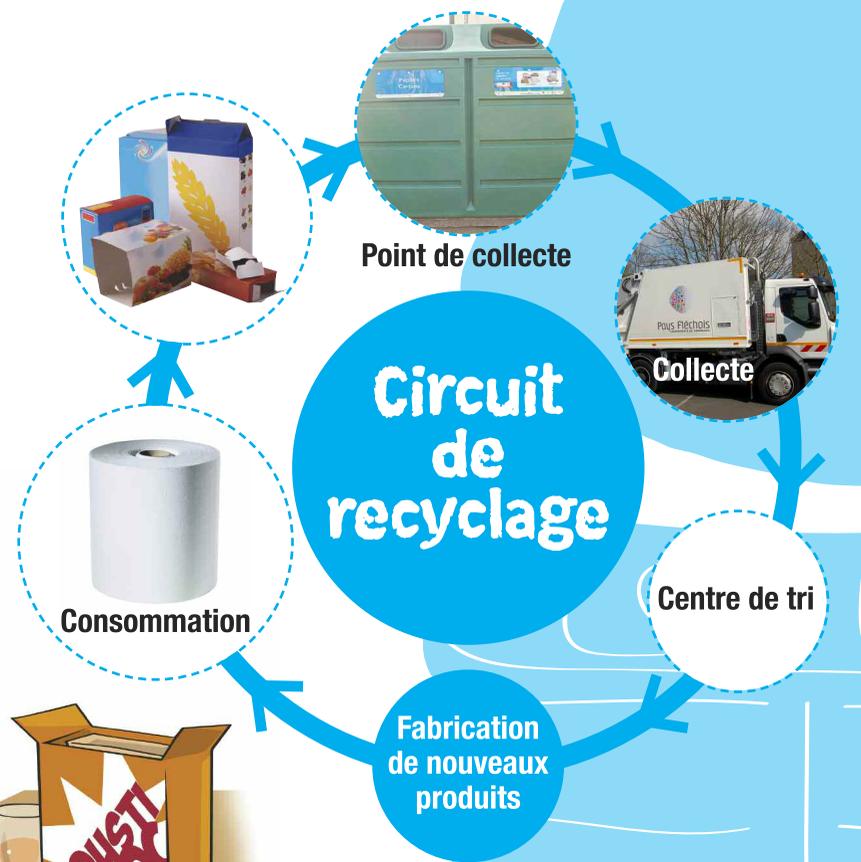


Les interdits



À déposer dans les ordures ménagères

Circuit de recyclage



Les bons gestes



- J'aplatis tous les emballages pour gagner de la place.
- Je ne tasse pas trop dans les sacs bleus.
- J'apporte les gros cartons trop volumineux en déchetterie.



Déchets ménagers



À déposer dans un sac poubelle

Les bons gestes



- Je pense au compostage pour mes déchets fermentescibles.
- Je rapporte mes médicaments en pharmacie.
- Je respecte mes voisins, je sors mes sacs aux horaires indiqués.
- Je fais l'effort de porter le verre dans un point de recyclage, sinon il n'est pas recyclé et peut blesser les agents de collecte.

Les interdits

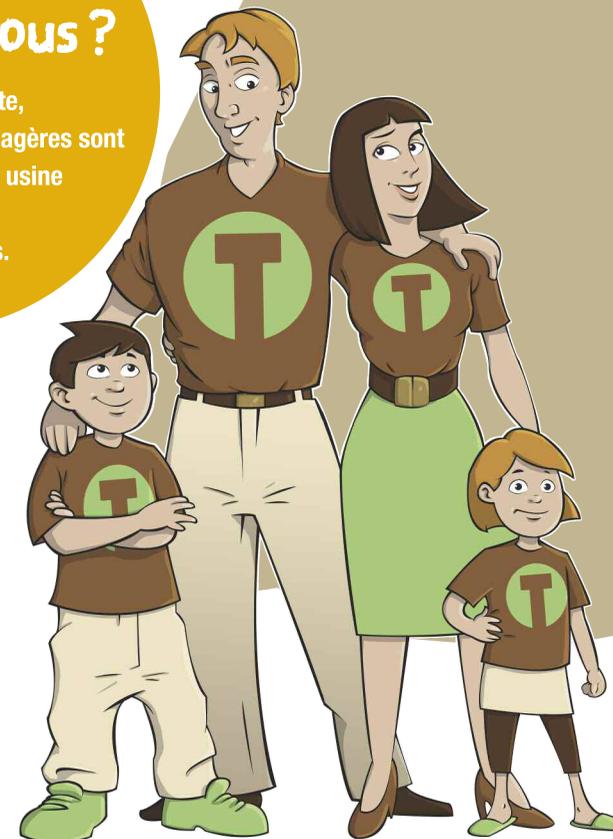


À déposer en déchetterie



Le saviez-vous ?

Après leur collecte, les déchets d'ordures ménagères sont acheminés dans une usine d'incinération pour être brûlés.



Les circuits de collecte des déchets ménagers et recyclables

LA FLÈCHE

Secteurs de collecte	Déchets ménagers	Déchets recyclables
A →	Mardi à partir de 5h	X
B →	Mardi à partir de 17h	X
C →	Jeudi à partir de 17h	X
D →	Mercredi à partir de 5h	X
E →	Mardi à partir de 5h	Jeudi à partir de 5h
F →	Mardi à partir de 17h	Jeudi à partir de 5h
G →	Jeudi à partir de 17h	Jeudi à partir de 5h
H →	Mardi et vendredi à partir de 5h	Jeudi à partir de 5h

Siège de l'Information Géographique - Mairie de La Flèche

→ Le matin à partir de 5h
→ Le soir à partir de 17h

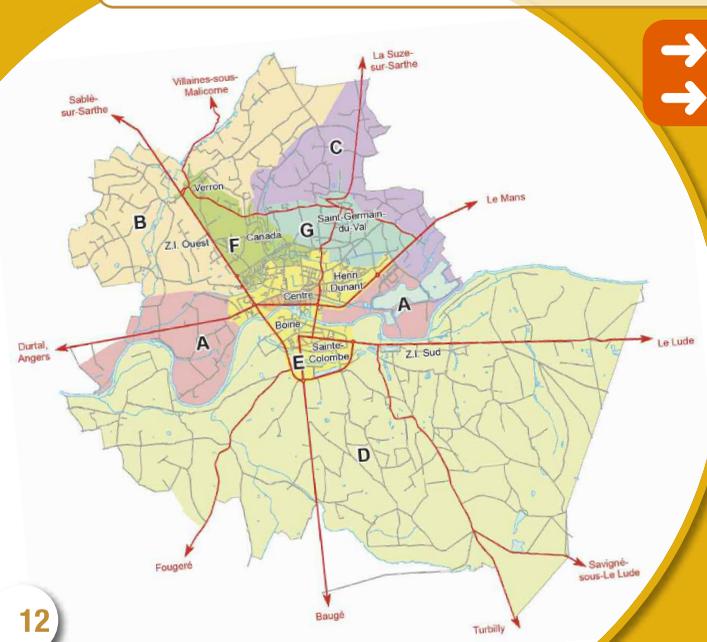
LES AUTRES COMMUNES

→ Le matin à partir de 5h
→ Le soir à partir de 17h

Commune	Jour de collecte des déchets ménagers	Jour de collecte des emballages plastique/métaux	Emplacement des P.A.V.*
Arthezé	Mercredi soir	-	Rue de la Cure
Bazouges-sur-le-Loir	Jeudi soir	-	Salle des fêtes Rue des grands champs
Bousse	Vendredi matin	-	Place des rosiers, Route de Villaines
Clermont-Créans	Vendredi matin	-	Rue des Délices Salle des fêtes
Courcelles-la-Forêt	Vendredi matin	-	Parking à côté de la mairie
Cré-sur-Loir	Mercredi matin	-	Route de Fougeré Rue des aigrettes
Crosnières	Mercredi soir	-	Déchetterie Route de Sablé
La Chapelle d'Aligné	Mercredi matin	-	Parking du cimetière Salle des fêtes Route des richardières Route de Durtal
La Fontaine-Saint-Martin	Lundi matin	Lundi matin Semaines impaires	Résidence de la Segrairie
Lignon	Vendredi matin	-	Rue Henri Pasquier
Mareil-sur-Loir	Vendredi matin	-	Salle des fêtes Route de Cuvy direction les grandes mollières
Oizé	Zone A et B : Lundi matin	Zone A : Lundi matin Semaines impaires Zone B : Lundi matin Semaines paires	Route de Guécélard
Thorée-les-Pins	Mercredi matin	-	Déchetterie - Les cartes Salle des fêtes
Villaines-sous-Malicorne	Mercredi soir	-	Salle des fêtes Route de La Flèche

*Points d'Apport Volontaire

Le calendrier de collecte de votre secteur ou commune est disponible dans la rubrique « collecte des déchets » de notre site Internet.



Compostage



À déposer dans
mon composteur



Demandez également votre bio seau
pour transporter vos déchets de cuisine.

Composteur 400L : 20€
Composteur 600L : 25€
Bio seau : 3€

Les interdits



À déposer dans les ordures ménagères



Les bons gestes



- Je mélange les différentes catégories de déchets : les carbonés (tailles, branches, écorces, feuilles mortes...) avec les azotés (déchets de cuisine, tontes de gazon, mauvaises herbes...).
- Je surveille l'humidité : ni trop, ni pas assez.
- Recouvrir les déchets de broyat* pour éviter les problèmes d'odeurs et d'insectes.

*Broyat = déchets carbonés

Déchetteries

Déchetterie de Thorée les Pins

Horaires d'ouverture :
du lundi au samedi de 9h à 12h
(sauf jours fériés)

Déchetterie de Crosnières

Horaires d'ouverture :
du lundi au samedi de 14h à 18h
(sauf jours fériés)

Les dernières entrées de véhicules s'effectuent 10 minutes avant l'heure définitive de fermeture.



Les interdits

Pneus, déchets amiantés,
cadavres d'animaux,
bouteilles de gaz...

Conditions d'accès

• Pour les particuliers, l'accès est gratuit et illimité sur présentation de la carte d'accès.



• Pour les professionnels, l'accès est payant par facturation, en fonction de la nature et de la quantité de déchets apportés, et accessible grâce à la carte d'accès professionnelle.



Les bons réflexes

- Pensez à bâcher vos remorques avant d'aller en déchetterie.
- Je trie au préalable mes déchets à jeter et je démonte mes encombrants ; mes dépôts en seront facilités et plus rapides.
- Des agents sont là pour vous conseiller, alors n'hésitez pas !

Déchets spécifiques



➔ Je dépose en déchetterie.

Peintures, solvants,
produits phytosanitaires,
huiles alimentaires,
emballages vides souillés
de produits dangereux...



Le saviez-vous ?

Un agent valoriste de l'association Monde solidaire collecte les objets pouvant encore servir ou facilement réparables. Grâce à son travail, vos déchets retrouvent une seconde vie.

DEEE

(Déchets d'Équipements Électrique et Électronique)



➔ Je dépose en déchetterie.

Reprise 1 pour 1

L'utilisateur peut redonner le matériel défectueux au revendeur gratuitement en échange de l'achat d'un appareil neuf identique.



Je pense à l'environnement, ne pas mettre dans les ordures ménagères ni dans les éviers.



Autres déchets



i Le saviez-vous ? Que devient mon linge ?

• Tous les TLC usagés, peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abimés. Ils doivent être propres et secs dans un sac, et les chaussures liées par paire.

Eco TLC devient
Re_fashion

Liste des PAV en Pays fléchois sur : <https://refashion.fr/citoyen/fr/je-depose>

DASRI

(Déchets d'activités de soins à risques infectieux)

Si je suis en auto traitement, j'élimine mes déchets de soin en toute sécurité dans une boîte à DASRI à demander gratuitement en pharmacie.



ATTENTION !

Il est interdit de déposer ces déchets dans vos ordures ménagères ou dans les sacs de tri. Pensez à la santé des agents de collecte et de tri.

Les déchets piquants et coupants sont autorisés.

Bons plans pour réduire ses déchets

En courses



- Préférer les cabas réutilisables, les paniers...
- Choisir des produits sans ou avec peu d'emballages (en vrac ou à la découpe).
- Privilégier les produits vendus en grand conditionnement.
- Choisir des produits respectueux de l'environnement, bien regarder les logos.
- Préparer une liste avant de faire les courses pour éviter des achats inutiles.

Au bureau



- Apporter son repas au travail.
- Apporter une tasse ou un verre réutilisable au lieu d'un gobelet en plastique.
- Limiter la consommation du papier en écrivant / photocopiant au recto-verso des feuilles.

À la maison



- Entretenir, réparer au lieu de jeter et de racheter et réutiliser ce qui peut l'être.
- Donner, vendre ou acheter d'occasion (associations caritatives).
- Trier ses déchets.
- Favoriser le compostage.
- Boire de l'eau du robinet.
- Alléger la boîte aux lettres en apposant un stop-pub.

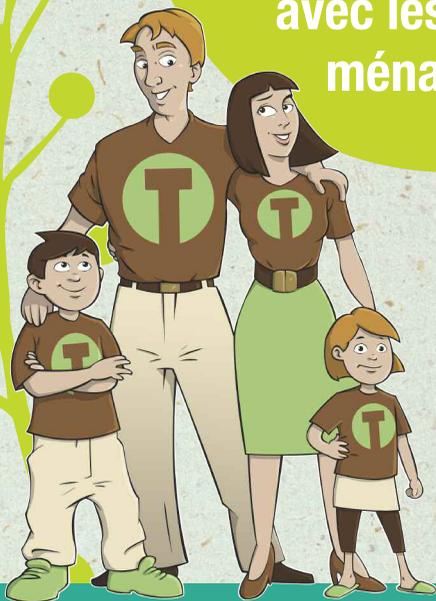
Disponible sur demande à l'accueil du Bâtiment du Cadre de vie : Espace Pierre-Mendès-France - 72200 La Flèche





Une question,
un doute
sur le tri ?

Je me reporte
à mon mémotri
ou je jette
avec les ordures
ménagères.



11/20  www.louben.fr - 02 43 48 95 81 © Illustrations : www.anthonycocain.com © Photos - Communauté de communes du Pays fléchois - Photoir - Fotolia

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 

Communauté de communes du Pays fléchois
Service Environnement

Centre administratif Jean-Virlogeux - Espace Pierre-Mendès-France - 72200 La Flèche
Tél. 02 43 48 66 07 - environnement@cc-paysflechois.fr - www.paysflechois.fr

CIITEO

